

Résidence rue Lacire : des logements en coeur de ville

Ville de Janzé

La ville souhaite créer dans cette maison de caractère en briques rouges, une salle d'animation à destination des seniors au rez-de-chaussée et 2 logements. En complémentarité, le bailleur social Neotoa a à sa charge la création 4 logements mitoyens dans le jardin à l'avant tandis que le jardin à l'arrière accueillera un petit collectif de 10 logements.

En 2011, la ville de Janzé a fait l'acquisition d'une propriété située au 24 rue Jean-Marie Lacire communément appelée «Maison des Sœurs» appartenant à la Congrégation des Sœurs du Sacré Cœur. La ville est alors devenue propriétaire d'un terrain de 3410 m2 et d'une maison de caractère en briques rouges, caractéristique du patrimoine architectural local du territoire.

L'achat réalisé en 2011 faisait l'objet d'un partenariat avec le bailleur social Aiguillon, pour y créer une résidence seniors. Pour des raisons financières, ce partenaire a fait défection en avril 2018. Dès mars 2019, la ville a pu conclure un partenariat avec un nouveau bailleur social, Neotoa, pour l'accompagner dans ce projet. Cependant, la rénovation de la maison bourgeoise incombe à la ville.

Au programme

La maison existante sera transformée en une salle d'animation au rez-de-chaussée tandis que deux logements prendront place dans les étages. Le jardin à l'avant accueillera 4 logements mitoyens répartis de chaque côté de l'allée centrale. Enfin, le jardin à l'arrière accueillera un petit collectif de 10 logements sur deux étages. Au total, pas moins de 16 logements verront le jour en plein centre-ville d'ici 2023, dont 14 réservés à des personnes âgées ! Cette situation géographique, en coeur de ville permettra aux futurs résidents d'accéder aisément aux commerces et services du centre.

Le budget

Neotoa va construire et gérer les nouvelles constructions tandis que la ville finance les travaux de la maison existante. Cette propriété avec son grand terrain a été achetée 350 000 €. Le montant des travaux est estimé à 563 350 € HT. Des subventions ont été sollicitées auprès de la Communauté de Communes, de la Région, du Département et de l'Etat pour un montant de 210 342 €.

Un investissement important pour la ville mais au-delà des chiffres, il s'agit de d'accompagner le bien vieillir en favorisant le maintien à domicile de personnes âgées dans un cadre de vie agréable et adapté, tout en créant une salle d'animation. C'est un projet qui répond à trois enjeux majeurs : le vieillissement de la population, la densification nécessaire au centre ville et le maintien d'un patrimoine qui devient public. - Hubert Paris, Maire de Janzé

Le point sur les travaux

Suite à la vente de la parcelle à Neotoa en décembre 2022, pour la somme de 56 000 €, **les travaux de viabilisation du terrain ont démarré !**